



Paris, le 30 août 2018

Mesdames et Messieurs les délégués de la Fondation du patrimoine,

Mesdames et Messieurs les délégués et adhérents de la Demeure Historique,

269 sites, dont 18 projets emblématiques ont été sélectionnés en 2018 par le comité de sélection présidé par Stéphane BERN et associant la Fondation du patrimoine, la Française des jeux (FDJ) et le ministère de la Culture, pour bénéficier des fonds des jeux « Mission patrimoine » organisés par la FDJ. Ces jeux – un tirage spécial du LOTO ainsi qu'un nouveau jeu de grattage – auront lieu au mois de septembre 2018, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. Le produit de ces jeux ne sera connu qu'à l'automne.

Compte tenu du besoin de financement de l'ensemble de ces projets, qui est supérieur aux recettes attendues des jeux, il demeure essentiel que nous mobilisions d'autres sources de financement – subventions des collectivités publiques, mécénat d'entreprises ou mécénat populaire notamment.

Dans ce contexte, la Fondation du patrimoine et la Demeure Historique souhaitent établir une coopération forte afin d'assurer le succès de la mission de Stéphane BERN, qui constitue une véritable opportunité pour la sauvegarde de notre patrimoine.

Afin de créer un cadre partenarial pour la conduite de cette mission au plan local, nous sommes convenus des modalités pratiques détaillées ci-après.

En premier lieu, sur le plan financier, l'attribution des aides au titre des jeux fera l'objet de conventions (convention de financement jeux « Mission patrimoine ») qui doivent être distinguées de celles encadrant la collecte de mécénat affecté à un monument (« conventions de souscription » ou « convention de mécénat monument historique »).

Les propriétaires-gestionnaires des monuments sélectionnés au titre des jeux « Mission patrimoine » n'ont pas d'obligation de mener une campagne de mécénat affecté, mais il convient de les y inciter, compte tenu de l'importance du besoin de financement à combler sur l'ensemble de ces projets. **Conformément à la vocation de chacune de nos deux organisations, la Demeure Historique accompagnera prioritairement des collectes au bénéfice de monuments historiques privés et la Fondation du patrimoine des collectes au bénéfice de monuments historiques publics et de bâtiments non protégés. Pour les monuments gérés par des associations, les deux structures ont vocation à intervenir. Dans tous les cas, le propriétaire du monument reste bien entendu libre du choix de l'organisme, associatif ou lucratif, avec lequel il souhaite organiser une collecte de dons.**

Les ressources des jeux « Mission patrimoine » ne résoudront en aucun cas tous les problèmes de financement. Dès lors, pour encourager les propriétaires et maîtres d'ouvrage dans la recherche de financements complémentaires, le soutien au titre des jeux « Mission patrimoine » sera composé d'une part fixe et d'un bonus, récompensant les résultats de la

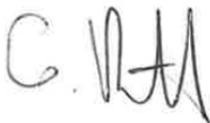
collecte de dons. Pour la détermination du bonus versé grâce aux fonds tirés des jeux, seront prises en compte toutes les aides privées recueillies, quelle que soit la structure collectrice des dons ou le mécène co-financeur.

En second lieu, en ce qui concerne les outils de communication, un site www.missionbern.fr a été créé pour présenter la Mission et les projets sélectionnés. Pour les collectes de mécénat conduites par la Fondation du patrimoine et par la Demeure Historique, notamment, l'appel aux dons en ligne se fera sur ce site au moyen d'une page dédiée pour chaque projet.

À l'occasion d'événements organisés autour des projets sélectionnés par la Mission Bern qui seraient soutenus par la Demeure Historique ou par la Fondation du patrimoine (lancements de souscriptions, signatures de conventions, inaugurations, etc.), ou de rencontres avec la presse locale, il convient de veiller à ce que nos délégués respectifs soient présents. En cas de création de supports de communication relatifs à ces projets, nos deux logos respectifs ainsi que le logo « Mission Stéphane Bern » seront mentionnés.

Enfin, la promotion des campagnes d'appel à dons ne doit pas omettre celle des jeux pour le patrimoine organisés par FDJ qui fourniront une contribution déterminante pour la sauvegarde de tous ces sites. Aussi, nous vous remercions de relayer l'appel à jouer aux jeux de la FDJ, notamment à l'occasion des Journées européennes du patrimoine qui seront concomitantes à la commercialisation de ces jeux.

La sauvegarde du patrimoine est un effort collectif. Ensemble, sauvons notre patrimoine !



Guillaume POITRINAL
Président de la Fondation du patrimoine



Jean de LAMBERTYE
Président de la Demeure Historique